

DESCRIPTION DU VÉLOMOTEUR TYPE D 52

Construit par "LES ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE"

16, Rue Lesault - PANTIN (Seine)

R. C. Seine 54 B 7011

Marque. — MOTOBÉCANE — Type. — D 52. — Genre. — VELOMOTEUR.

Nombre de places assises — 2.

Nom et adresse du constructeur. — LES ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE, 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine).

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. — Deux.

Roue motrice. — Arrière

Constitution du cadre. — Cadre coque en tôle emboutie soudée.

Fourche. — Télescopique.

Roues. — A rayons, munies de pneumatiques de 2,75 x 17.

Emplacement et disposition du moteur. — A la partie intérieure du cadre.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême. — 1 m. 19.

Dimensions maxima du véhicule. — Longueur 1 m. 80 - largeur 0 m. ().

Hauteur libre au-dessus du sol. — 0 m. 11.

Poids du véhicule. — 62 kg.

3. - MOTEUR

Type. — A explosion - Cycle à 2 temps, monocylindrique.

Alésage. — 39 $\frac{m}{m}$ - Course 41,8 $\frac{m}{m}$ - Cylindrée 49,933 cm³.

Taux de compression. — 10.

Puissance administrative. — 1 CV.

Carburant normalement utilisé. — Mélange essence-huile 2 temps

Réservoir. — Contenance 8 L. 8 - Fermé par un bouchon expandeur.

Régime de rotation du moteur. — Maximum 7.500 t/m. Correspondant au couple maximum 3.500 t/m - Correspondant à la puissance maximum 7.000 t/m.

Echappement. — Un tube de longueur 370 $\frac{m}{m}$, de diamètre intérieur 26 $\frac{m}{m}$, débouche dans un pot de forme générale allongée, d'un volume égal à 1,600 litre. Le pot contient un tube et 3 diaphragmes délimitant 4 chambres de détente. Le volume total du dispositif d'échappement est d'environ 1,8 litre. Le niveau sonore des bruits mesuré suivant les prescriptions des arrêtés ministériels du 21 Mars 1961 et du 25 Octobre 1962 est inférieur à 80 db A.

Le poinçon du constructeur est frappé sur la partie gauche du pot d'échappement.

Alimentation du moteur. — Carburateur GURTNER à passage de 16. A niveau constant, commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'admission.

Allumage. — Par volant magnétique NOVI.

Graissage. — Par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement. — Par air.

Mise en marche. — Par kick starter.

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — A disque unique, travaillant à sec, commandé par levier au guidon à main gauche.

Démultiplication primaire. — Une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 14x7,6 une poulie réceptrice solidaire du primaire de la boîte de vitesses.

Boîte de vitesses. — A 5 vitesses, toujours en prise, commandées par sélecteur au pied droit. On monte les vitesses en déplaçant le levier vers le haut. Le point mort est situé entre la 1^{re} et la 2^{me} vitesse.

Démultiplication secondaire. — Un pignon de 13 dents, solidaire de l'arbre de sortie de la boîte de vitesses, entraîne, par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 44 dents solidaire de la roue arrière.

| Combinaison de vitesses | Démultiplication primaire | Rapport de la boîte | Démultiplication secondaire | Démultiplication totale |
|-------------------------|------------------------------|---------------------|-----------------------------|-------------------------|
| 1 ^{re} | $\frac{180,5}{70,6} = 2,557$ | $\frac{48}{11}$ | $\frac{44}{13}$ | 37,8 |
| 2 ^e | | $\frac{42}{16}$ | | 23,2 |
| 3 ^e | | $\frac{39}{21}$ | | 16,1 |
| 4 ^e | | $\frac{35}{26}$ | | 12,1 |
| 5 ^e | | $\frac{32}{27}$ | | 10,3 |

Avec des pneumatiques de 2,75x17 dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,73 m., au régime de 1.000 t/mn. la vitesse atteinte est de :

| Combinaison de vitesses | Vitesses en kilomètres/h | Combinaison de vitesses | Vitesses en kilomètres/h |
|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| 1 ^{re} | 2,74 | 4 ^e | 8,58 |
| 2 ^e | 4,48 | 5 ^e | 10,1 |
| 3 ^e | 6,44 | | |

Au régime maximum du moteur sur route, la vitesse maximum du véhicule ressort à 65 km/h environ.

5. - SUSPENSION

Avant : Par fourche télescopique **Arrière :** A bras oscillant, avec amortisseurs télescopiques hydrauliques.

6. - FREINAGE

Frein avant. — A tambour, avec segments intérieurs, de diamètre 100 $\frac{m}{m}$ commandé par câble et levier à main droite. Les mâchoires sont munies de garnitures en Férodo, de largeur 23 $\frac{m}{m}$. La surface active de l'ensemble des deux garnitures est de 36 cm².

Frein arrière. — A tambour, avec segments intérieurs, de diamètre 115 $\frac{m}{m}$, commandé par le pied gauche, par tringle. Les mâchoires sont munies de garnitures en Férodo, de largeur 23 $\frac{m}{m}$. La surface active de l'ensemble des deux garnitures est de 40 cm².

7. - ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Le volant magnétique alimente sous 6 volts un phare de 130 $\frac{m}{m}$ réglable en orientation, comportant : Un feu de route. — Un feu de croisement, type agréé sous le n° ABT^o 520. — Un feu de position.

Le volant magnétique alimente en outre un feu rouge arrière.

Le commutateur est sur le phare, l'inverseur au guidon à main gauche.

Le véhicule est muni d'un avertisseur sonore agréé sous le n° TPAVM 312.

Le véhicule est muni d'un catadioptre agréé sous le n° TPV 420.

8. - DIVERS

Le véhicule est muni d'un antiparasite agréé pour lui par l'Administration.

Le véhicule est muni d'un miroir rétroviseur.

Le véhicule est muni d'une plaque d'immatriculation arrière avec dispositif d'éclairage.

Le véhicule est muni d'une plaque de constructeur portant le nom du constructeur, l'indication du type, le numéro d'ordre dans la série du type et l'indication de la cylindrée. Cette plaque est fixée sur la coque au-dessous de la selle, à droite.

L'indication du type et le numéro d'ordre dans la série du type sont frappés sur la partie inférieure droite du cadre servant à la fixation de la boîte. Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur.

Le numéro du moteur est porté sur une plaque métallique située à la partie inférieure avant du cylindre.

Le numérotage dans la série du type a commencé au N° 52.000.000.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, le 10 Juillet 1964, que le véhicule n° 52.000.000 à moteur n° 4.053.751, ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBECANE type D 52 satisfait aux dispositions des articles R. 104, R. 169, R. 170 et R. 172 à R. 183 - en ce qui concerne pour l'article R. 182 l'application de l'article R. 97 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé
Enregistré sous le N° AU. 690-64
A Paris, le 1^{er} Août 1964
L'Ingénieur en Chef des Mines.
(Signé : SAMUEL-LAJEUNESSE)

Vu :
Paris, le 1^{er} Août 1964
L'Ingénieur des Mines,
(Signé : ARNOUIL)

A Paris, le 1^{er} Août 1964
L'Ingénieur des Automobiles,
(Signé : CHABOT)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné Madame VINCENT, représentante dûment accréditée des "ATELIERS DE LA MOTOBECANE" 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine), constructeur, certifie : a) que le véhicule :

| | |
|--|--|
| 1 Genre : VéloMOTEUR. | 6 Puissance administrative : 1 cheval. |
| 2 Marque : Motobécane | 7 Carrosserie : |
| 3 Type : D 52. | 8 Nombre de places assises : 2 |
| 4 N° dans la série du type : | 9 Charge utile : |
| cadre _____ moteur _____ | 10 Poids à vide : 62 kgs. |
| 5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps | 11 Poids total autorisé en charge : |
| 5 bis Cylindrée (en cm ³) : 49.933 cm ³ . | du véhicule isolé : d'un ensemble : |
| 2 ou 4 temps : 2 temps. | |

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines pour être livré à _____

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



(Signature)



"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture".